

2015-02-05

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réserve d'or

Conformément à sa loi organique et à ses statuts, la Banque nationale détient et gère les réserves officielles de change, en ce compris l'or, de l'Etat belge.

La réserve d'or s'élève à 227 tonnes, stockées pour la plus grande partie auprès de la Banque d'Angleterre, et pour le reste à la Banque du Canada et la Banque des Règlements Internationaux.

La Banque nationale n'a pas l'intention de rapatrier ces réserves, dont l'inventaire est régulièrement vérifié.

La Banque nationale signalera le cas échéant tout mouvement dans ces réserves d'or.